

ANNUAIRE STATISTIQUE 2024 SUR LES PMEESA

RAPPORT D'ANALYSE

14^e EDITION



DIVISION DES ETUDES,
DES PROJETS ET DE LA
PROSPECTIVE



Mai 2025

Avant-Propos

Dans l'optique d'accélérer la mise en œuvre de la stratégie du « mix import-substitution et promotion des exportations » inscrite dans la SND30, le Gouvernement a lancé un nouvel outil opérationnel : le Plan Intégré d'Import-Substitution Agropastoral et Halieutique (PIISAH). Couvrant la période 2024-2026, ce plan ambitieux vise à stimuler significativement la production locale et sa transformation, pour accroître la Valeur Ajoutée Manufacturière (VAM) et la porter à 25% à l'horizon 2030.

Ce nouveau jalon stratégique intervient dans une phase de transition entre le Cadre Stratégique de Performance (CSP) 2022-2024 du MINPMEESA et sa mise à jour en cours sur la période 2026-2028, et nécessite une meilleure identification des secteurs résilients, et une promotion des synergies entre les différents acteurs. L'intégration de nouveaux facteurs d'analyse tels que les incubateurs d'entreprises, les structures d'accompagnement, les chaînes de valeur locales ou encore les initiatives de transition vers l'économie formelle, permet d'enrichir l'analyse statistique et de mieux traduire les mutations en cours dans le tissu productif national. Dans cette dynamique, les PME, les acteurs de l'économie sociale et les Unités de Production Artisanales (UPA) ont un rôle clé à jouer dans le développement des chaînes de valeur locales, en particulier dans les secteurs à fort potentiel que sont l'agro-industrie, les filières forêt-bois et coton-textile-cuir-confection.

Il est utile de rappeler que notre appareil productif est composé à près de 99,8% de PME dont 79,3% sont des Très Petites Entreprises (TPE) ; 19,4% des Petites Entreprises (PE) ; et seulement 1,3% des Moyennes Entreprises (ME). Sur le plan sectoriel, 77,2% de ces structures opèrent dans le tertiaire ; 22,7% dans le secondaire ; et une infime proportion de 0,1% dans le primaire. Pour atteindre l'objectif fixé par la SND30 de porter la VAM à 25% à l'horizon 2030, il devient crucial de renforcer les interventions en faveur des secteurs primaire et secondaire. Cela passe par une intensification de la production locale, la stimulation de la transformation industrielle et une réduction sensible des importations de produits de consommation courante. C'est dans cette optique que mon Département Ministériel a poursuivi, tout au long de l'année 2024, ses efforts en faveur de la modernisation et de la transformation des unités de production. L'objectif est clair : mettre sur le marché national et international des biens de consommation compétitifs et de qualité.

En dépit des multiples turbulences enregistrées (désorganisation des chaînes logistiques mondiales, pressions inflationnistes persistantes, instabilité sécuritaire dans certaines régions), l'année 2024 a été marquée par une nette progression de l'activité des PMEESA. Le stock des PME se situe à environ 443 524, soit une hausse de 12,8 % par rapport à 2023. En termes de nouvelles créations, les CFCE ont enregistré 21 132 PME. Pour ce qui est des OES, on dénombre 3 909 créées en 2024 sur l'ensemble du territoire national. En outre 3 602 Unités de Production Artisanale (UPA) ont été enregistrées dans les Bureaux Communaux de l'Artisanat (BCA). Cette 14^{ième} édition de l'Annuaire Statistique des Petites et Moyennes Entreprises, des Organisations de l'Économie Sociale et des Artisans, désormais disponible, constitue un tableau de bord des dynamiques en cours. Il constitue un précieux outil d'évaluation des politiques publiques menées en faveur de nos cibles, tout en balisant le chemin de la transformation structurelle de notre économie.

Le Ministre des Petites et Moyennes Entreprises, de
l'Economie Sociale et de l'Artisanat



Achille BASSILEKIN III

Sommaire

Avant-Propos	i
Sommaire	ii
Liste des Graphiques.....	iii
Liste des annexes	iii
Sigles et abréviations	iv
Introduction	1
Chapitre 1 : ANALYSE DES DONNÉES DÉMOGRAPHIQUES SUR LES PMEESA.....	2
1. Données statistiques sur les PME	2
2. Données statistiques sur les OES	7
3. Données statistiques sur les UPA.....	9
Chapitre 2 : ANALYSE DES DONNEES STATISTIQUES SUR LE SECTEUR INFORMEL	11
1. Importance du Secteur Informel dans l'Économie Camerounaise	11
2. Évolution des principaux indicateurs du secteur informel	11
3. Secteur informel comme source de résilience économique	12
4. Migration vers le secteur formel : opportunités et défis.....	12
Chapitre 3 : ANALYSE DE LA CONTRIBUTION DES PMEESA A L'ECONOMIE	14
1. Synthèse de la situation économique du Cameroun en 2024.....	14
2. Analyse de la contribution des PMEESA à la croissance et à l'emploi.....	15
3. Analyse de la contribution des politiques publiques en faveur du développement des PMEESA.....	17
Chapitre 4 : Défis et perspective pour les PMEESA	24
1. Défis majeurs à relever pour les PMEESA.....	24
2. Perspectives pour une action renforcée du MINPMEESA	26
Conclusion.....	28
Bibliographie.....	v
Annexes	vi
Table des matières	ix

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 : Répartition du stock des PME en 2024 par région (en %)	2
Graphique 2 : Évolution du stock des PME selon le secteur d'activité de 2016 à 2024 (en %)	3
Graphique 3 : Répartition du stock des PME en 2024 par groupe d'âge du promoteur (en %).....	4
Graphique 4 : Évolution du nombre de PME créées dans les CFCE de 2019 à 2024.....	4
Graphique 5 : Répartition et évolution de la proportion PME créées dans les CFCE par secteur d'activité de 2022 à 2024 (en %).....	5
Graphique 6 : Répartition et évolution de la proportion de PME créées dans les CFCE par région de 2022 à 2024 (en %)	6
Graphique 7 : Évolution de la proportion de PME créées dans les CFCE selon le genre du promoteur (en%)	6
Graphique 8 : Évolution du nombre des OES créées de 2020 à 2024.....	7
Graphique 9 : Répartition des OES créées en 2024 selon la région (en %)	8
Graphique 10 : Répartition et évolution de la proportion des OES créées par secteur d'activités de 2022 à 2024 (en %)	8
Graphique 11 : Évolution du nombre d'UPA enregistrées dans les BCA de 2019 à 2024	9
Graphique 12 : Évolution de la proportion des UPA enregistrées dans les BCA selon le genre du promoteur de 2019 à 2024 (en %).....	10
Graphique 13 : Répartition de la proportion d'UPA enregistrées par typologie d'artisanat et par région (en %)	10
Graphique 14 : Évolution de la VA des PME entre 2018 et 2024 par typologie	16
Graphique 15 : Évolution de la VA des PME entre 2018 et 2024 selon le secteur d'activité.....	16

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 : Méthodologie d'estimation du stock des PME en 2024Equipe de rédaction	vi
Annexe 2 : Méthodologie d'estimation du nombre d'unités de production informelles	vii
Annexe 3 : Equipe de rédaction	viii

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

APME	Agence de Promotion des Petites et Moyennes Entreprises
BAD	Banque Africaine de Développement
BCA	Bureaux Communaux de l'Artisanat
BC-PME	Banque Camerounaise des Petites et Moyennes Entreprises
BSTP	Bourse de Sous-Traitance et de Partenariat
CEMAC	Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale
CFCE	Centre des Formalités de Création des Entreprises
CTD	Collectivités Territoriales Décentralisées
DAMSI	Direction de l'Artisanat et des Migrations du Secteur Informel
EESI3	Troisième Enquête sur l'Emploi et le Secteur Informel
ETS	Établissements
FCFA	Francs de la Communauté Financière Africaine
FMI	Fond Monétaire International
GE	Grande Entreprise
INS	Institut National de la Statistique
ME	Moyenne Entreprise
MEGCD	Modèle d'Équilibre Général Calculable Dynamique
MINEPAT	Ministère de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire
MINPMEESA	Ministère des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Économie Sociale et de l'Artisanat
OES	Organisations de l'Économie Sociale
PE	Petite Entreprise
PIB	Produit Intérieur Brut
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PMEESA	Petites et Moyennes Entreprises, Économie Sociale et Artisanat
PNPE	Pépinière Nationale Pilote d'Entreprises d'Edéa
RGE	Recensement Général des Entreprises
SND30	Stratégie Nationale de Développement 2020-2030
TPE	Très Petite Entreprise
UPA	Unité de Production Artisanale
VA	Valeur Ajoutée
VAM	Valeur Ajoutée Manufacturière
ZLECAF	Zone de Libre Échange Continentale Africaine

INTRODUCTION

L'année 2024 marque la fin de mise en œuvre du Cadre Stratégique de Performance 2022-2024 (CSP 2022-2024), élaboré dans la dynamique de la transformation structurelle du tissu économique impulsée par la Stratégie Nationale de Développement 2020-2030 (SND30). Le MINPMEESA à travers ce cadre stratégique s'est engagé dans la promotion de l'entrepreneuriat et l'accompagnement des PMEESA pour la transformation et la modernisation de leurs unités de production. Dans le cadre de la mise en œuvre de ce CSP, le MINPMEESA a mis un accent particulier sur le développement des PMEESA des sous-secteurs de l'agro-industrie, forêt-bois et coton-textile-cuir-confection. Ces sous-secteurs à forte valeur ajoutée sont considérés comme des leviers déclencheurs à même d'entraîner le développement des autres sous-secteurs. Aussi, convient-il d'analyser les résultats obtenus à travers les actions menées en faveur des PMEESA sur la période sous revue.

À cet effet, les données collectées dans le cadre de l'élaboration de l'annuaire statistique 2024 du ministère permettent ainsi d'évaluer le niveau de performance réalisée au cours de la période de mise en œuvre de ce CSP.

Le présent rapport d'analyse se positionne comme un outil explicatif des données collectées et se structure autour de 4 chapitres : le premier présente une analyse des données statistiques sur les PMEESA, le deuxième s'intéresse à la situation du secteur informel, le troisième quant à lui met en exergue la contribution des PMEESA à l'économie du pays et le quatrième chapitre présente les défis et les perspectives dans le domaine des PMEESA pour l'année 2025 et au-delà.

CHAPITRE 1 : ANALYSE DES DONNÉES DÉMOGRAPHIQUES SUR LES PMEESA

La connaissance de la démographie des PME, des acteurs de l'Economie Sociale et des artisans est fondamentale pour la définition des politiques publiques efficaces en leur faveur. Ce chapitre présente une analyse descriptive des données statistiques collectées sur les PME, les OES et les UPA.

1. Données statistiques sur les PME

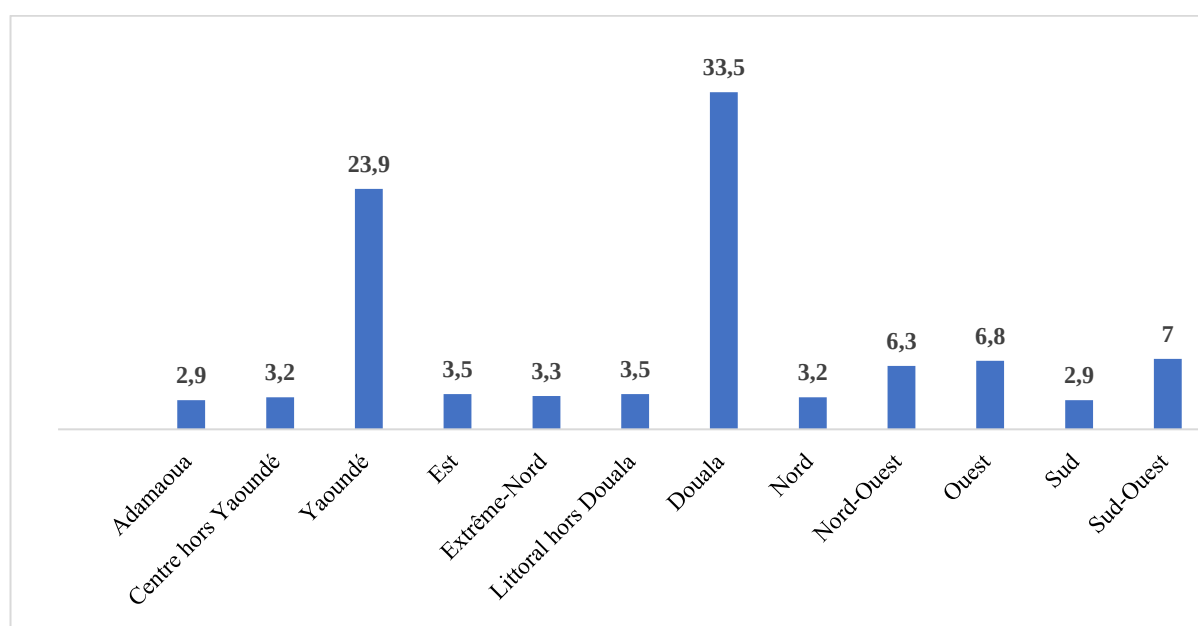
Dans cette partie, il est question de présenter d'une part la situation du stock estimé des entreprises au Cameroun en 2024 et une analyse de son évolution sur la période 2016-2024, et d'autre part, de procéder à une analyse de la dynamique de création des Petites et Moyennes Entreprises (PME) créées auprès des Centres de Formalité et de Création d'Entreprises (CFCE).

1.1 Estimation du stock des entreprises en 2024

Les estimations du stock d'entreprises en activités au Cameroun ont été faites sur la base d'un Modèle d'Équilibre Général Calculable Dynamique (MEGC-D) incluant un certain nombre d'hypothèses fondamentales ([Annexe 1](#)).

Il ressort, qu'en 2024, le stock d'entreprises en activités au Cameroun est estimé à **444 302 unités**, dont **443 524 PME** et **778 Grandes Entreprises (GE)**. En glissement annuel, on note une augmentation du stock de **+12,8%** des PME. Sur la période de mise en œuvre du CSP 2022-2024, on a observé également une augmentation du stock des PME de 26,8%, témoin d'une vitalité de l'entrepreneuriat et d'une stabilité de l'environnement économique. Par ailleurs, on observe que ce stock des PME est passé de 287 376 en 2019 à 443 524 en 2024, soit un taux de croissance de 54,3% sur la période.

Graphique 1 : Répartition du stock des PME en 2024 par région (en %)

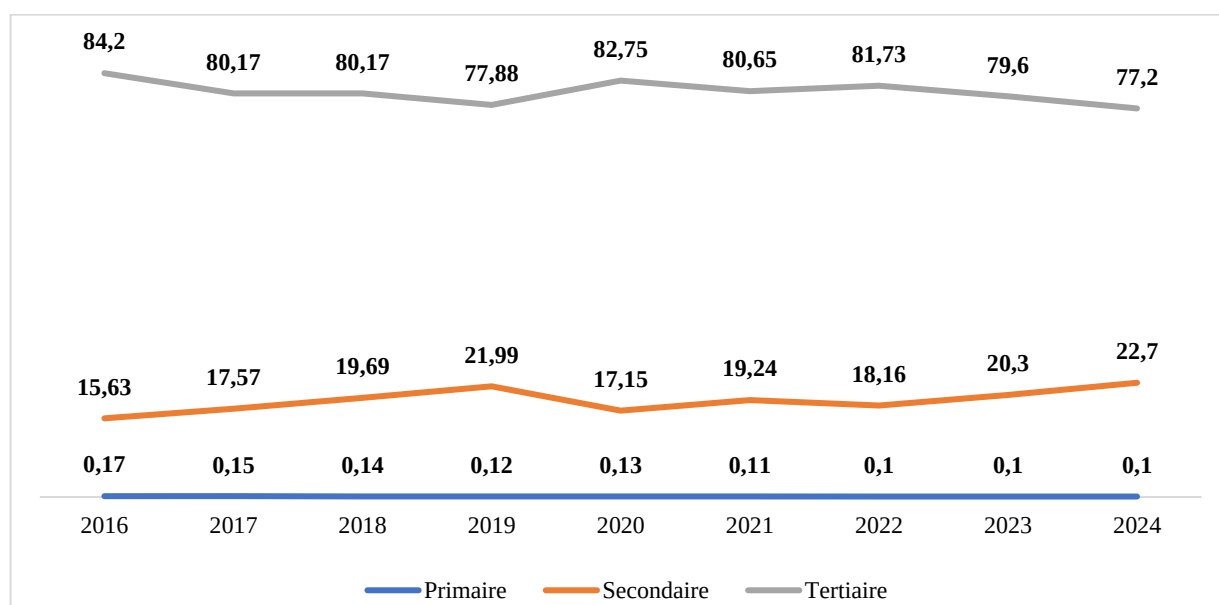


Source : MINPMEESA / (e) nos estimations

Suivant ces estimations, la majorité des PME sont concentrées dans les villes de Douala (33,5%) et de Yaoundé (23,9%), soit 57,4% du stock estimé des PME au Cameroun. La faible représentativité des PME observée dans les zones du Centre hors Yaoundé (3,2%) et dans le Littoral hors Douala (3,5%) est la preuve d'une forte migration des PME des périphéries vers les capitales. Cette situation pourrait être due aux opportunités d'accès facile aux services administratifs, d'accès aux marchés et, à l'insuffisance d'accès aux facteurs de production (électricité, eau, infrastructures routières, etc.).

Par ailleurs, les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest recouvrent 13,3% du stock des PME en activités en 2024 en dépit du contexte sécuritaire persistant dans ces zones. Il en est de même pour la région de l'Extrême Nord (3,2%).

Graphique 2 : Évolution du stock des PME selon le secteur d'activité de 2016 à 2024 (en %)

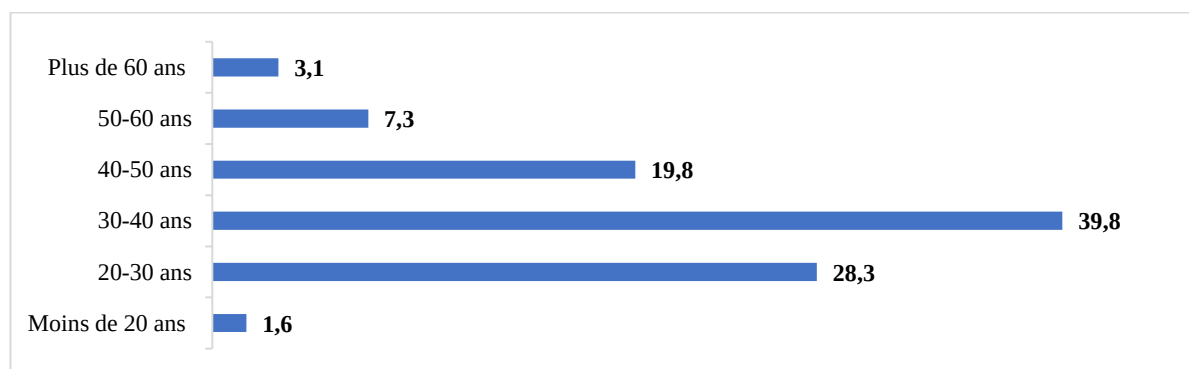


Source : MINPMEESA / (e) nos estimations

Selon la représentativité du stock des PME par secteur d'activité, les PME exercent en grande partie dans le secteur tertiaire (77,2% en 2024). Cependant, on observe une tendance baissière, au cours du temps de la proportion des PME de ce secteur au profit des PME du secondaire. En effet, de 2016 à 2024, la proportion des PME du secteur tertiaire s'est rétrécie de 7 points de pourcentage au profit de celle des PME du secteur secondaire. L'évolution de la proportion des PME du secteur primaire reste quasiment stable entre 2016 et 2024.

Par ailleurs, sur la période 2022-2024, on a observé également une augmentation de la part des PME du secteur secondaire qui est passé de 18,16% en 2022 à 22,70% en 2024. La même dynamique a été observée sur la période 2019-2024 où cette part est passée de 21,99% en 2019 à 22,70% en 2024.

Graphique 3 : Répartition du stock des PME en 2024 par groupe d'âge du promoteur (en %)



Source : MINPMEESA / (e) nos estimations

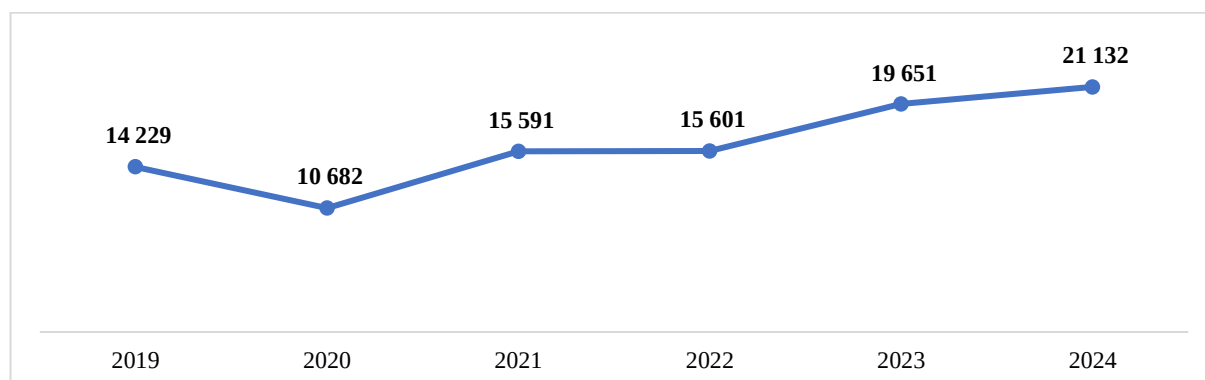
Les données analysées montrent que la tranche d'âge la plus entreprenante est celle de 30 à 40 ans, représentant 39,8% des dirigeants des PME en 2024, avec 69,7% de ces promoteurs qui sont des jeunes de moins de 40 ans. Ceci témoigne du dynamisme de la jeunesse camerounaise dans l'entrepreneuriat ; et par conséquent de la pertinence de la densification des actions spécifiques en faveur des jeunes afin d'encourager et de promouvoir l'esprit entrepreneurial.

Par ailleurs, les données du dernier recensement des entreprises réalisé par l'INS situent le nombre des entreprises formelles au sens strict à 62 902, soit 14,6% seulement de stock d'entreprises, c'est-à-dire celles qui respectent les réglementations et les obligations légales, qui disposent des outils de gestion opérationnelle, et qui mènent des activités pérennes et permanentes. En d'autres termes, il s'agit des entreprises qui sont bien structurées. Dans cette catégorie, les PME sont à 62 124, ce qui veut dire seulement 14% des PME sont bien structurées et font une déclaration statistique et fiscale de leurs activités. D'où la nécessité de densification des activités d'accompagnement à la structuration des PME.

1.2 Évolution des créations des PME

En 2024, les Centres de Formalité et de Création d'Entreprises (CFCE) ont enregistré 21 132 PME créées sur l'ensemble du territoire national. Ces nouvelles créations ont connu une hausse de 7,5% par rapport à 2023, et de 35,4% par rapport à 2022.

Graphique 4 : Évolution du nombre de PME créées dans les CFCE de 2019 à 2024

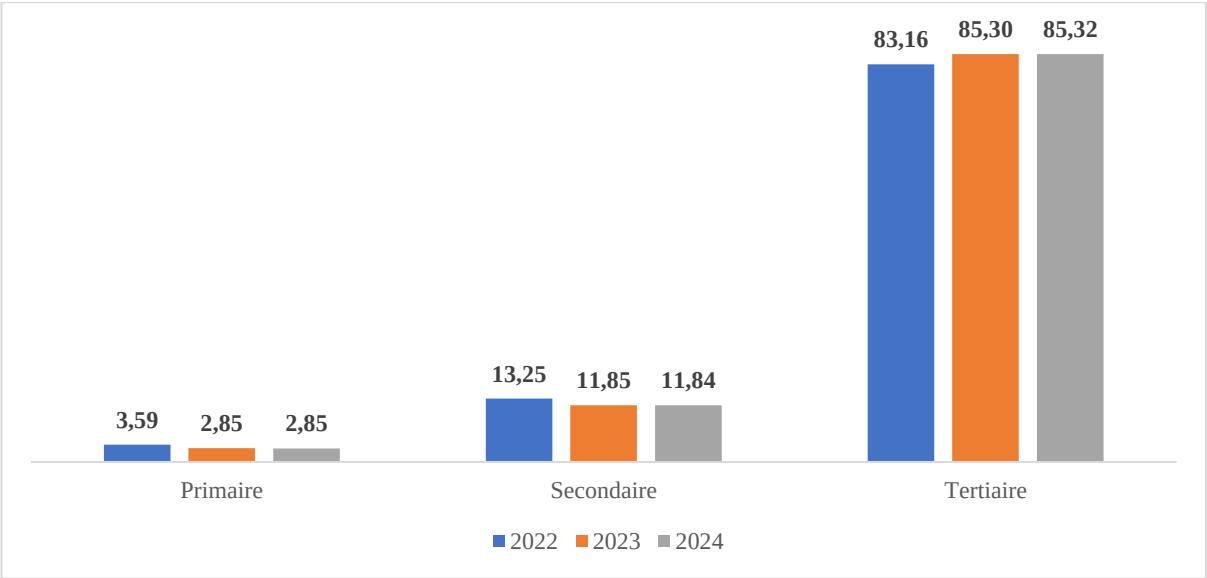


Source : MINPMEESA / CFCE 2018-2024

Sur la période 2019-2024, on a observé une forte évolution des créations dans les CFCE passant de 14 229 en 2019 à 21 132 en 2024, soit un taux de croissance 48,5%.

Cette bonne dynamique qui s’est poursuivie sur la période 2022-2024 avec des résultats plus significatifs traduisant les efforts réalisés en matière d’accompagnement à la création d’entreprises au Cameroun. Il est par conséquent nécessaire de poursuivre la mise en œuvre et le renforcement des actions d’accompagnement afin d’accroître le nombre de PME créées par an ainsi que leur viabilisation. Par ailleurs, il faut noter qu’au Cameroun, les CFCE ne sont toujours pas les seules sources de création d’entreprises. Des promoteurs utilisent d’autres sources existantes (Notaires) pour la création de leur entreprise et, ces données ne sont pas captées dans le cadre de cette analyse.

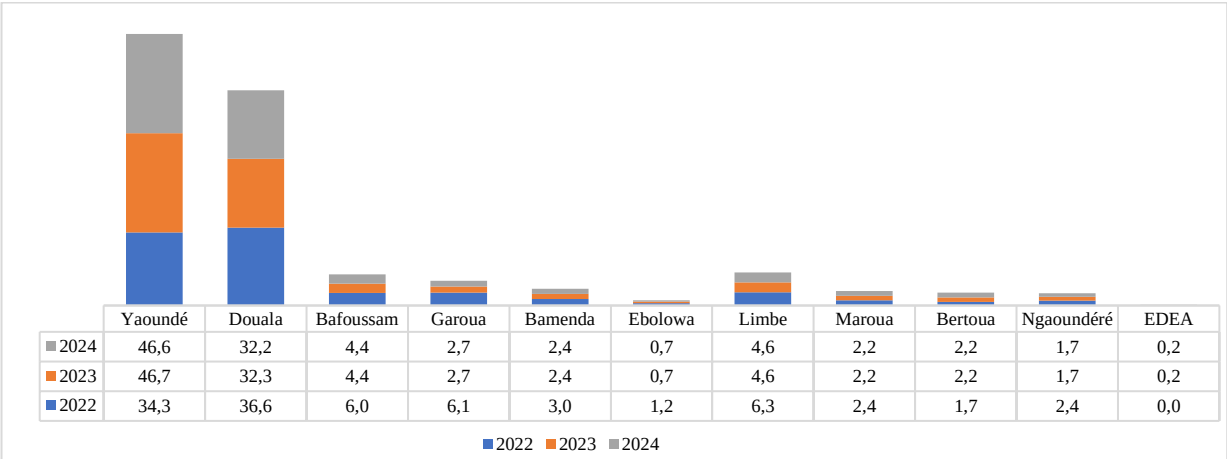
Graphique 5 : Répartition et évolution de la proportion PME créées dans les CFCE par secteur d’activité de 2022 à 2024 (en %)



Source : MINPMEESA / CFCE 2022-2024

En 2024, on a observé la persistance de la concentration des PME créées dans le secteur tertiaire (85,4%). Le secteur secondaire quant à lui se situe à 11,8% tandis que le secteur primaire se trouve à 2,8%. Sur la période 2022-2024, bien que la proportion de PME créées dans le secteur secondaire a connu une baisse de 1,47 point de pourcentage, passant de 13,2% en 2022 à 11,8% en 2024, on a observé une évolution des créations en termes de nombre des PME créées dans le secteur secondaire qui est passé de 2 067 en 2022 à 2 501 en 2024, soit un taux de croissance de 21% . Cette tendance timide de création des PME dans le secteur secondaire ne converge pas vers les objectifs de transformation structurelle de l’économie. A cet effet, il sera question pour les prochaines années de promouvoir les opportunités d’investissement dans certaines branches d’activités à forte valeur ajoutée comme dans l’agro-industrie, la transformation du bois et la confection-cuir-textile pour susciter la création d’entreprises dans ces sous-secteurs.

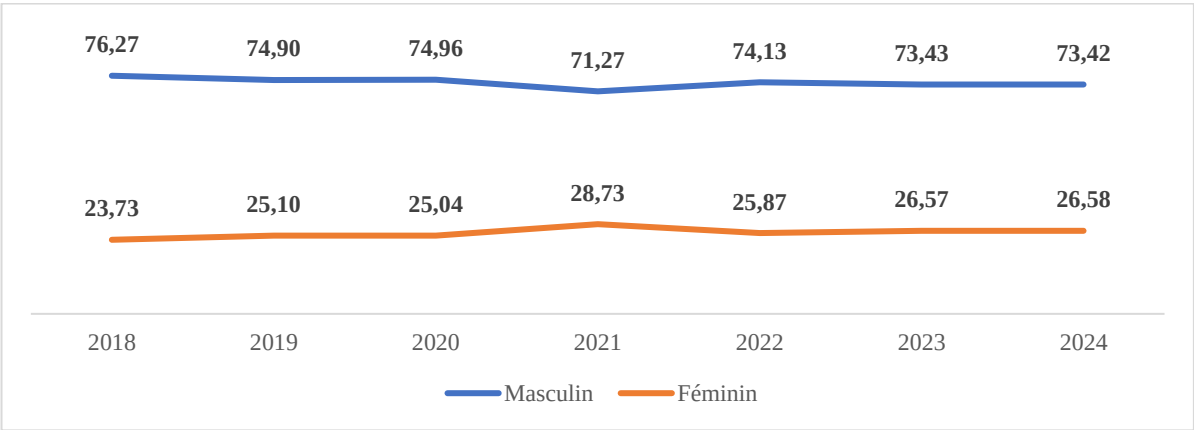
Graphique 6 : Répartition et évolution de la proportion de PME créées dans les CFCE par région de 2022 à 2024 (en %)



Source : MINPMEESA / CFCE 2022-2024

En 2024, la dynamique de création des PME reste concentrée à Yaoundé (46,6%) et à Douala (32,2%). Ces deux villes ont enregistré une augmentation du nombre de création de PME sur la période 2022-2024 : le CFCE de Yaoundé est passé de 5 358 PME créées en 2022 à 9 858 en 2024 ; et le CFCE de Douala est passé de 5 717 PME créées en 2022 à 6 815 en 2024. Les CFCE dans les autres villes à savoir Garoua (2,7%), Bamenda (2,4%), Ebolowa (0,7%), Maroua (2,2%), Bertoua (2,2%), Ngaoundéré (1,7%) et Edéa (0,2%) ont enregistré de niveaux insignifiants de création de PME en 2024. Bien plus, les CFCE de Garoua et d’Ebolowa ont enregistré une baisse du nombre de création sur la période 2022-2024 : le CFCE de Garoua est passé de 954 PME créées en 2022 à 579 en 2024 ; et le CFCE d’Ebolowa est passé de 183 PME créées en 2022 à 142 en 2024. Le cas de la région du Sud qui présente des résultats très timide depuis 2018 mérite une analyse spécifique pour mieux comprendre l’absence d’engouement en matière de création au regard de l’opportunité qu’offre le Port Autonome de Kribi (PAK) pour le développement des activités des PME notamment celles des secteurs agroalimentaire et des services.

Graphique 7 : Évolution de la proportion de PME créées dans les CFCE selon le genre du promoteur (en%)



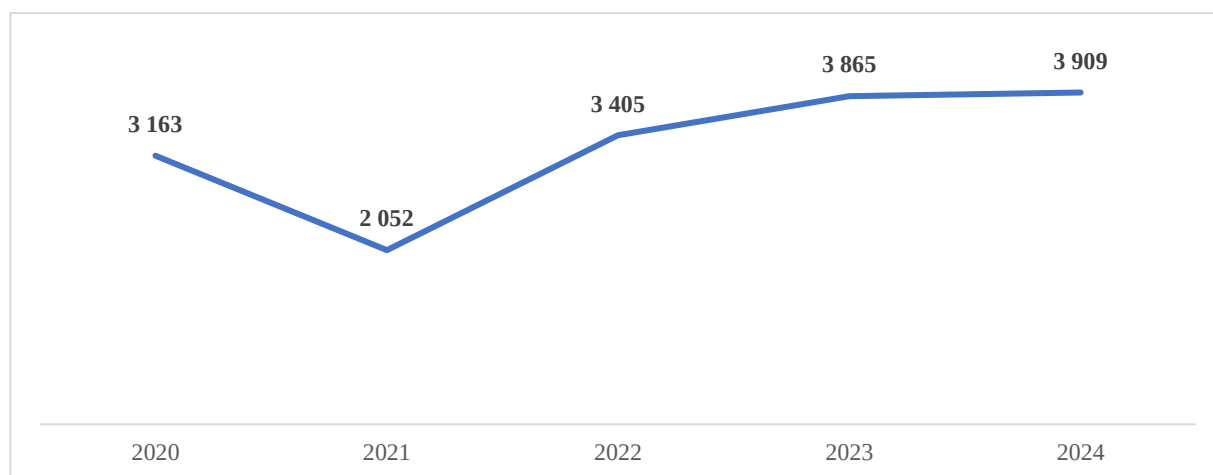
Source : MINPMEESA / CFCE 2018-2024

En 2024, la dynamique de création des PME par les femmes (26,58%) a été observée bien que les hommes restent majoritaires avec 73,4%. Sur la période 2022-2024, on a observé une légère amélioration de la proportion des PME créées par les femmes avec un gain de 0,71 point de pourcentage. Toutefois, il est à noter que le nombre de PME créées par les femmes est passé de 3 572 en 2019 à 5 616 en 2024, soit une augmentation de 57,2% sur la période traduisant ainsi les efforts en matière de politique d'accompagnement de l'entrepreneuriat féminin.

2. Données statistiques sur les OES

Cette section est dédiée à l'analyse des données de création des Organisations de l'Économies Sociale (OES) par secteur et par typologie.

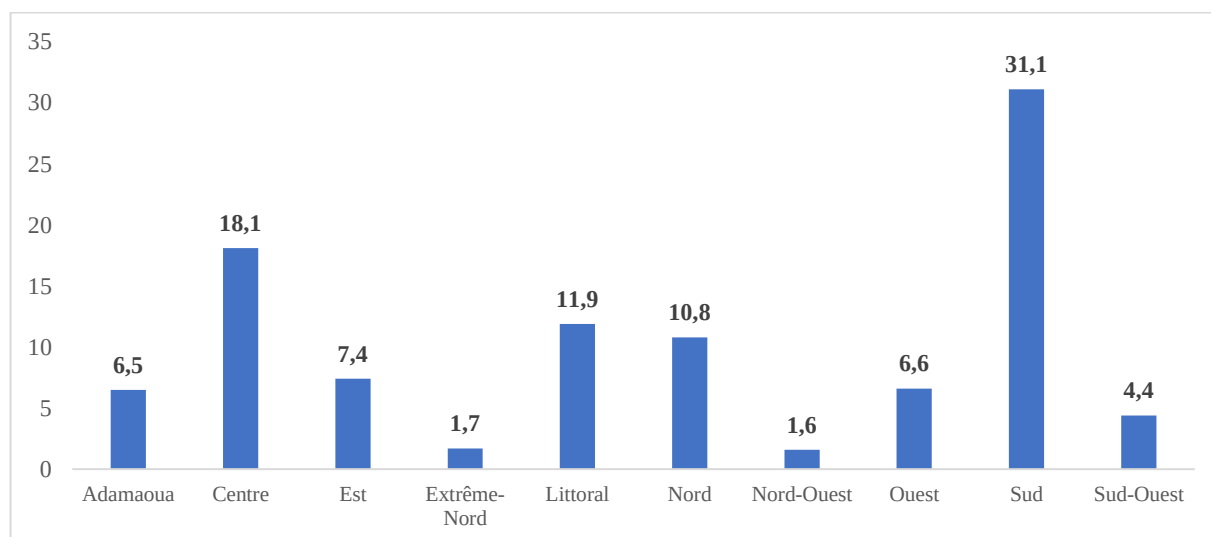
Graphique 8 : Évolution du nombre des OES créées de 2020 à 2024



Source : MINPMEESA

En 2024 on dénombre 3 909 nouvelles Organisations de l'Économies Sociale créées sur l'ensemble du territoire national, contre 3 865 en 2023, soit une hausse de 1,1%. Sur la période 2022-2024, on a observé une augmentation constante des créations des OES. Le nombre d'OES créées est passé de 3 405 en 2022 à 3 909 en 2024, soit une augmentation de 14,8%, traduisant le résultat des efforts réalisés en matière de développement de l'économie sociale, notamment la mise la place des réseaux de l'économie sociale dans les territoires. Ces réseaux de l'économie sociale mis en place par l'accompagnement du ministère sont passés de 350 en 2023 (292 RELESS, 49 REDESS, 9 RERESS) à 389 en 2024 (326 RELESS, 54 REDESS, 9 RERESS). Ces réseaux constituent un grand levier de structuration et de dynamisation des acteurs de l'économie sociale.

Graphique 9 : Répartition des OES créées en 2024 selon la région (en %)

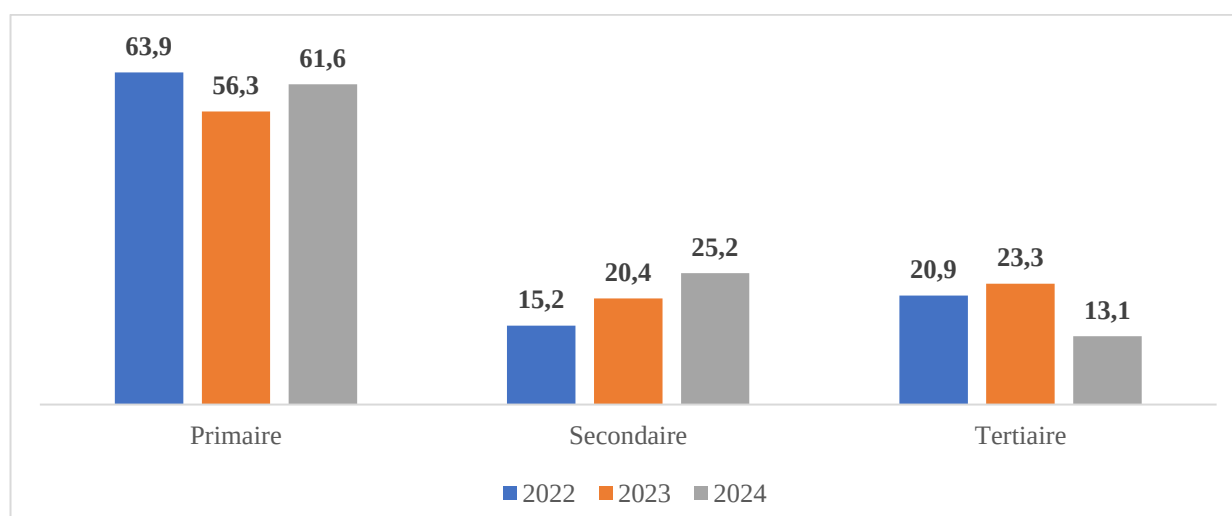


Source : MINPMEESA

En 2024, la dynamique de création des OES reste concentrée dans les régions du Sud (31,10%), du Centre (18,1%), du Littoral (11,9%) et du Nord (10,8%). Ces quatre régions regroupent 71,9% des OES créées en 2024. Les régions du Nord-Ouest et de l'Extrême-Nord enregistrent des proportions les plus basses (respectivement 1,6% et 1,7%).

Les régions de l'Adamaoua (6,5%), de l'Est (7,4%), du Nord-Ouest (1,6%), bien que disposant de grandes potentialités dans le domaine agropastoral, secteur privilégié pour le développement de l'économie sociale, présentent une timidité dans l'entrepreneuriat social. Des actions ciblées doivent être menées pour booster ce secteur de l'économie sociale, véritable levier de développement de ces régions.

Graphique 10 : Répartition et évolution de la proportion des OES créées par secteur d'activités de 2022 à 2024 (en %)



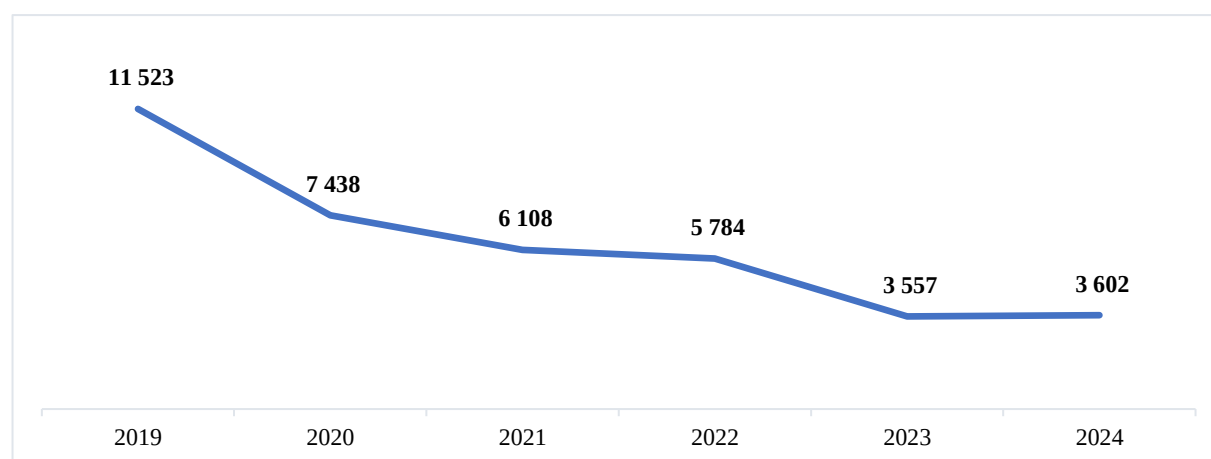
Source : MINPMEESA

En 2024, on a observé la persistance de la concentration des OES créées dans le secteur primaire (61,6%). Toutefois, on note un engouement poussé vers le secteur de la transformation (25,2%) malgré les difficultés d'accès aux équipements et autres outils de transformation. Sur la période 2022-2024, la proportion des OES créées dans le secteur secondaire s'est améliorée de 10,02 points de pourcentage, passant de 15,2% en 2022 à 25,33% en 2024. Par ailleurs au cours de l'année 2024, les activités des OES sont concentrées autour de l'Agriculture (48,0% contre 42,82% en 2022) et de l'élevage (33,7% contre 20,5% en 2022).

3. Données statistiques sur les UPA

En 2024, les Bureaux Communaux de l'Artisanat (BCA) ont enregistré 3 602 Unités de Production Artisanale (UPA) contre 3 557 en 2023 et 5 784 en 2022.

Graphique 11 : Évolution du nombre d'UPA enregistrées dans les BCA de 2019 à 2024

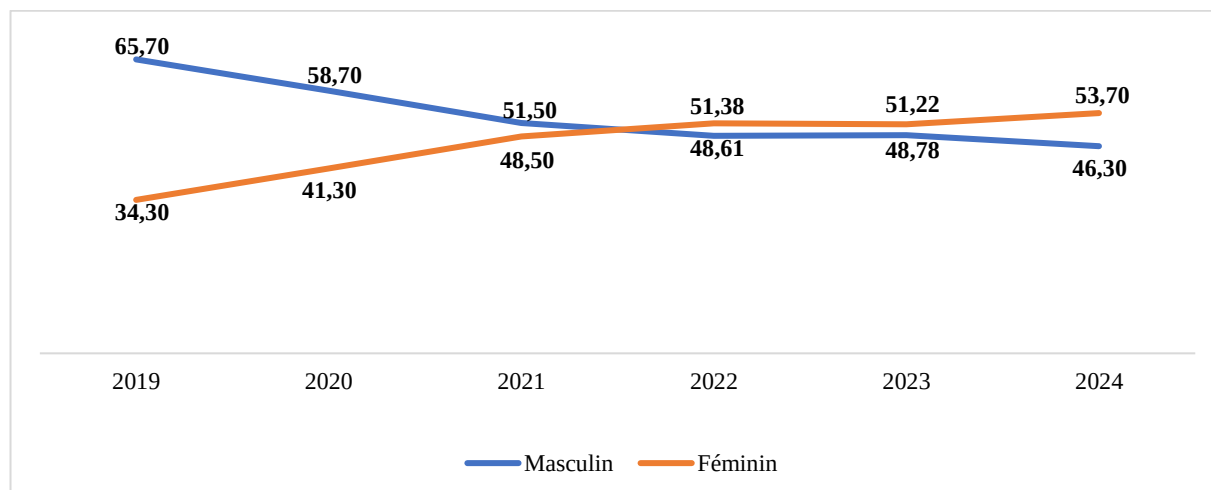


Source : MINPMEESA

Depuis 2019, on observe une forte baisse des enregistrements des UPA dans les Bureaux Communaux (-68,74%). Ceci pourrait s'expliquer par une faible appropriation des compétences transférées aux CTD en matière de promotion de l'artisanat. Malgré l'implémentation des BCA dans les 360 communes du pays, il est à relever que des difficultés persistent dans la mobilisation des artisans pour leur formalisation à travers leur enregistrement. Des actions spécifiques doivent être entreprises à l'endroit des Collectivités Territoriales Décentralisées pour une meilleure appropriation de l'encadrement des artisans.

Par ailleurs, les villages artisanaux (CIA Y, 9 VAR, 3 VAS) mis en place par le ministère dans les 10 régions doivent contribuer davantage à l'éclosion et à la densification de l'artisanat dans chaque région au regard des potentialités locales.

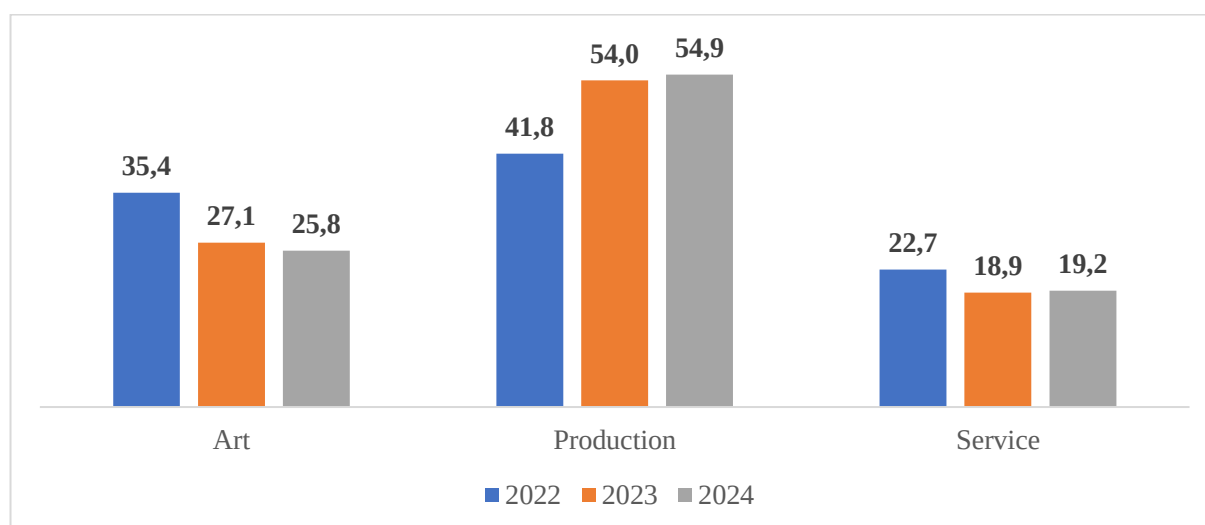
Graphique 12 : Évolution de la proportion des UPA enregistrées dans les BCA selon le genre du promoteur de 2019 à 2024 (en %)



Source : MINPMEESA

En 2024, on observe une bonne dynamique d'enregistrement des UPA portées par les femmes (53,7% contre 46,3% des UPA portées par les hommes). Cette dynamique s'est également observée sur la période 2022-2024 passant de 51,38% en 2022 à 53,7% en 2024.

Graphique 13 : Répartition de la proportion d'UPA enregistrées par typologie d'artisanat et par région (en %)



Source : MINPMEESA

En 2024, on a observé la persistance de la concentration des UPA enregistrées dans le secteur de la production (54,90%). L'artisanat d'art représente 25,80% des UPA enregistrées en 2024 alors que l'artisanat de service se situe à 19,20%. Sur la période 2022-2024, la proportion des UPA enregistrées dans le secteur de production s'est améliorée de 13,10 points de pourcentage, passant de 41,80% en 2022 à 54,90% en 2024.

CHAPITRE 2 : ANALYSE DES DONNEES STATISTIQUES SUR LE SECTEUR INFORMEL

Le secteur informel est une composante essentielle du tissu économique camerounais regorgeant plus de 80% des acteurs productifs. Ce secteur contribue significativement à la construction du Produit Intérieur Brut (58 % du PIB) à l'instar des autres pays d'Afrique subsaharienne où cette contribution oscille entre 25 et 60% du PIB. Ce chapitre explore le potentiel sur ce secteur au Cameroun tout en proposant les mesures nécessaires pour faciliter la migration des Unités de Production Informelles (UPI) à fort potentiel vers le secteur formel, à la lumière des résultats de la troisième Enquête sur l'Emploi et le Secteur Informel (EESI3) réalisée par l'Institut National de la Statistique (INS).

1. Importance du Secteur Informel dans l'Économie Camerounaise

Le secteur informel au Cameroun, représente une part significative de l'activité économique et de l'emploi. Des estimations faites sur la base des 3 derniers recensements sur le secteur informel permettent de situer les acteurs de ce secteur à 3,7 Millions d'Unités de Production Informelles en 2024 contre un peu moins de 600 000 unités formelles. Le nombre de ces acteurs est en hausse de 8,8 % par rapport à la dernière donnée publiée en 2022 par l'Institut National de la Statistique (INS) dans le cadre de l'EESI3 (3,4 Millions). Le poids du secteur informel reste prépondérant sans toutefois contribuer efficacement à la création des richesses. Selon l'INS, le niveau d'enregistrement des UPI aux registres administratifs est faible. 95,7% ne possèdent pas de numéro de contribuable, 97,4% ne sont pas inscrits au registre de commerce, 97,5% ne possèdent pas de carte professionnelle et 99,5% ne sont pas affiliées à la CNPS.

En dépit de cette situation, le secteur informel reste une opportunité d'emploi, de soutien à la croissance et à la résilience économique du pays. Il se caractérise par une diversité d'activités allant de l'agriculture à l'artisanat, en passant par le commerce et les services. Cette flexibilité lui permet de s'adapter rapidement aux changements économiques et de répondre efficacement aux besoins du marché.

L'entrée en vigueur de la loi sur la fiscalité locale interpelle les collectivités territoriales décentralisées à s'investir davantage dans la structuration du secteur informel et l'accompagnement à la formalisation aux fins de garantir la pérennité des activités de ces acteurs, source également de revenu des CTD.

2. Évolution des principaux indicateurs du secteur informel

La structure de production des UPI montre que le commerce, qui réalise 48,8% du chiffre d'affaires du secteur informel, dégage 26,7% de la production totale. Quant au secteur des services, il génère 36,5% du chiffre d'affaires et représente la moitié de la production totale. Enfin, l'industrie présente à la fois le plus faible niveau de chiffre d'affaires (14,7%) et la plus faible part (21,0%) de la production totale. L'accès au système bancaire pour le financement du capital des UPI, est presque inexistant. Une part importante du capital des UPI est financée par l'épargne individuelle, le don ou l'héritage et les tontines. De plus, les conditions de travail ainsi que les emplois dans le secteur informel sont précaires, avec un faible taux de salarisation. Selon l'INS dans son rapport sur la phase

2 de l'EESI3, seulement 6 travailleurs sur 100 dans le secteur informel sont salariés, et ce niveau est encore plus bas dans certains secteurs comme l'industrie.

3. Secteur informel comme source de résilience économique

Durant les périodes de crise (covid-19), le secteur informel a démontré une résilience remarquable, et a permis à l'économie camerounaise de continuer à fonctionner de manière optimale dans un environnement de confinement global. Ainsi, il offre une alternative économique face aux chocs exogènes et constitue une source de résilience économique. Plusieurs facteurs peuvent expliquer la force de ce secteur :

- **La diversification Économique** : Le secteur informel contribue à la diversification de l'économie camerounaise, ce qui peut aider à absorber les chocs externes et internes.
- **La flexibilité** : Les entreprises informelles ont souvent une plus grande flexibilité pour s'adapter aux changements du marché, car elles ne sont pas liées par les mêmes réglementations que le secteur formel.
- **L'emploi** : Il fournit des opportunités d'emploi pour ceux qui pourraient autrement être sans travail, en particulier dans les zones urbaines où les programmes de transferts monétaires d'urgence ont été mis en place.
- **L'inclusion financière** : L'argent mobile et les autres formes de services financiers informels peuvent améliorer l'accès aux services financiers pour les personnes non desservies par le secteur bancaire traditionnel.
- **La réponse aux crises** : Le secteur informel peut réagir rapidement en cas de crise, comme cela a été observé lors de la réponse aux répercussions économiques négatives de la pandémie de COVID-19.

4. Migration vers le secteur formel : opportunités et défis

Au regard de la densité et de la vitalité du secteur informel, le Cameroun devrait disposer d'un potentiel d'environ 2 000 000 PME formelles. Il est à rappeler qu'en 2024 le stock des PME est estimé à 443 524. L'accompagnement à la formalisation d'une masse critique d'unités de production informelles permettra sans doute de relever le défi d'offre d'emplois décents, de création de richesses et d'élargissement horizontal de l'assiette fiscale au Cameroun. Cette action capitale pourra générer les retombées suivantes :

- **Augmentation des Recettes Fiscales** : La formalisation peut augmenter les recettes fiscales, car les entreprises formelles sont soumises à l'imposition. Cela pourrait aider à financer des infrastructures essentielles et des services publics.
- **Amélioration de la Compétitivité** : Les entreprises formelles peuvent bénéficier d'un accès plus facile au crédit, à la formation et aux marchés, ce qui peut améliorer leur compétitivité.

- **Protection Sociale** : Les travailleurs des unités formalisées pourraient bénéficier de meilleures conditions de travail et d'une protection sociale, contribuant ainsi à une meilleure qualité de vie.
- **Développement Économique** : La formalisation peut stimuler le développement économique en intégrant davantage d'acteurs dans l'économie formelle, ce qui peut conduire à une croissance plus inclusive.
- **Réduction de la Pauvreté** : En améliorant l'accès aux services et en augmentant la productivité, la formalisation peut contribuer à réduire la pauvreté et à améliorer les niveaux de vie.

Cependant, il est important de noter que la formalisation doit être accompagnée de politiques adaptées pour s'assurer qu'elle ne pénalise pas les plus vulnérables et qu'elle soit durable à long terme. Pour encourager la formalisation, il est crucial d'adopter une approche holistique comprenant :

- La simplification des procédures administratives et fiscales pour réduire les coûts de migration.
- La mise en place de mécanismes de financement adaptés aux petites entreprises.
- L'offre de formations et de services de conseil pour améliorer les compétences entrepreneuriales et la gestion des affaires.

CHAPITRE 3 : ANALYSE DE LA CONTRIBUTION DES PMEESA A L'ECONOMIE

Ce chapitre analyse l'apport et l'importance des PMEESA dans l'économie camerounaise. Il ressort leur contribution dans la croissance et l'emploi et selon le secteur d'activité.

1. Synthèse de la situation économique du Cameroun en 2024

Au courant de l'année 2024, l'économie camerounaise a enregistré une amélioration de la situation par rapport à 2023. Ainsi, le taux de croissance a gagné 0,6 point de pourcentage en 2024 par rapport à 2023 (3,2%) se situant à 3,8%. Cette croissance a été favorisée par une augmentation de la production nationale de gaz, la hausse des cours mondiaux des produits de rente (cacao, café), le dynamisme continu du secteur tertiaire (services et commerce), les bonnes performances dans le secteur de l'agriculture, des BTP et de certaines industries de transformation.

En termes de niveau de vie des ménages, le pays a enregistré pour l'année 2024 un taux d'inflation de +4,5 % soutenu par le renchérissement des prix des produits alimentaires (+5,6%) et des coûts de transport (+12,3%). Sur la période 2022-2024, l'inflation cumulée a atteint 19,3%, bien supérieure aux 17,5% enregistrés sur les neuf années de la période 2013-2021, ce qui met en lumière l'ampleur du choc inflationniste sur le pouvoir d'achat des ménages.

Sur le plan du commerce extérieur, le Cameroun a bénéficié en 2024 des termes d'échange relativement favorables. Les exportations de produits de base (pétrole brut, gaz naturel liquéfié, bois, cacao...) ont profité de la hausse des prix sur le marché international.

Toutefois, les échanges commerciaux du Cameroun sont restées vulnérables aux chocs internationaux inhérents à la guerre commerciale entre la Chine et les USA, la persistance du conflit russo-ukrainien et à la tension dans les pays du golfe. En 2024, le Cameroun a continué à importer une part importante de produits alimentaires, de biens d'équipement et de carburants raffinés. En 2024, la facture de ces importations (plus de 2 800 Milliards de FCFA) a continué de déséquilibrer la Balance commerciale du pays.

Dans ce contexte, le Cameroun a poursuivi l'accélération de la transformation structurelle de son économie en mettant un accent particulier sur la dynamisation des secteurs primaire et secondaire. L'évaluation continue de la mise en œuvre de cet objectif a conduit à l'élaboration du Plan d'Impulsion Initiale (P2I) et du Plan Intégré d'Import-Substitution Agroalimentaire et Halieutique (PIISAH 2024-2026), en vue d'impulser la matérialisation effective de la politique d'import-substitution.

2. Analyse de la contribution des PMEESA à la croissance et à l'emploi

2.1 Contributions des PMEESA à la croissance en 2024

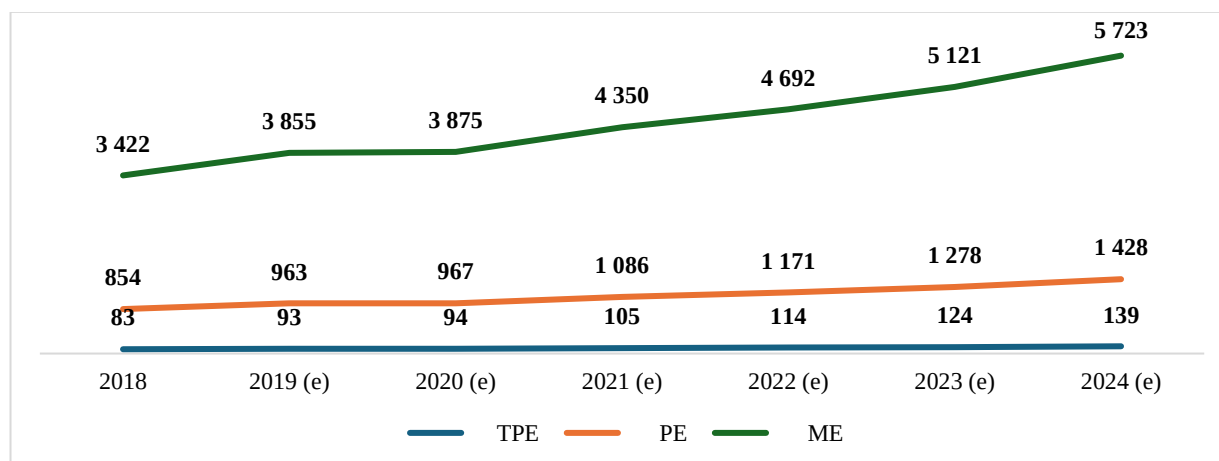
Les PME constituent 99,8% des entreprises au Cameroun et, de par leur nombre, elles jouent un rôle significatif dans la dynamique économique nationale. Le dernier recensement des entreprises réalisé par l'INS situe le chiffre d'affaires dégagé par l'ensemble des entreprises recensées au Cameroun à 19 886 Milliards de FCFA représentant environ 70% du PIB total. Considérant ces données, les chiffres d'affaires générés par les PME représentent 5 109 Milliards de FCFA soit 25,7 % du CA total générés par les entreprises. Cette contribution représente 17,61 % du PIB total, en comparaison à la Côte d'Ivoire où les PME contribuent à 23 % du PIB. Ce niveau de contribution s'explique par la cartographie des PME camerounaises qui est composée de 87,1% de TPE ; 11,7% de PE et seulement 1,3 de ME. D'autre part, 77,2% de ces PME sont dans le tertiaire beaucoup plus dans le commerce ; 22,7% dans le secondaire et 0,1% dans le primaire. Cette structuration ne favorise pas la création optimale des Valeurs Ajoutées.

En effet, la Valeur Ajoutée (VA) générée par les PME est estimée à 7 291 millions de FCFA en 2024. Il faut noter que cet agrégat est en hausse depuis 2018. Cette progression reflète l'impact combiné des politiques de soutien, de la structuration progressive des unités de production et de la concentration accrue sur les filières stratégiques. Cette VA générée est essentiellement portée par les ME (78,5%), suivies des PE (19,6%), et des TPE (1,9%).

Suivant le secteur d'activité, les PME du secteur tertiaire contribuent majoritairement à la VA avec 78,3 % de la VA générée, contre 20,3 % pour le secondaire, et à peine 1,4 % pour le primaire. Cela met en évidence la nécessité, soulignée dans la SND30, de redynamiser les secteurs primaire et secondaire en vue de l'atteinte des objectifs de transformation structurelle du tissu économique du pays. Il est également important de rappeler que bien que le secteur tertiaire contribue majoritairement au PIB, la croissance de cet agrégat suit la même trajectoire que celle du secteur secondaire.

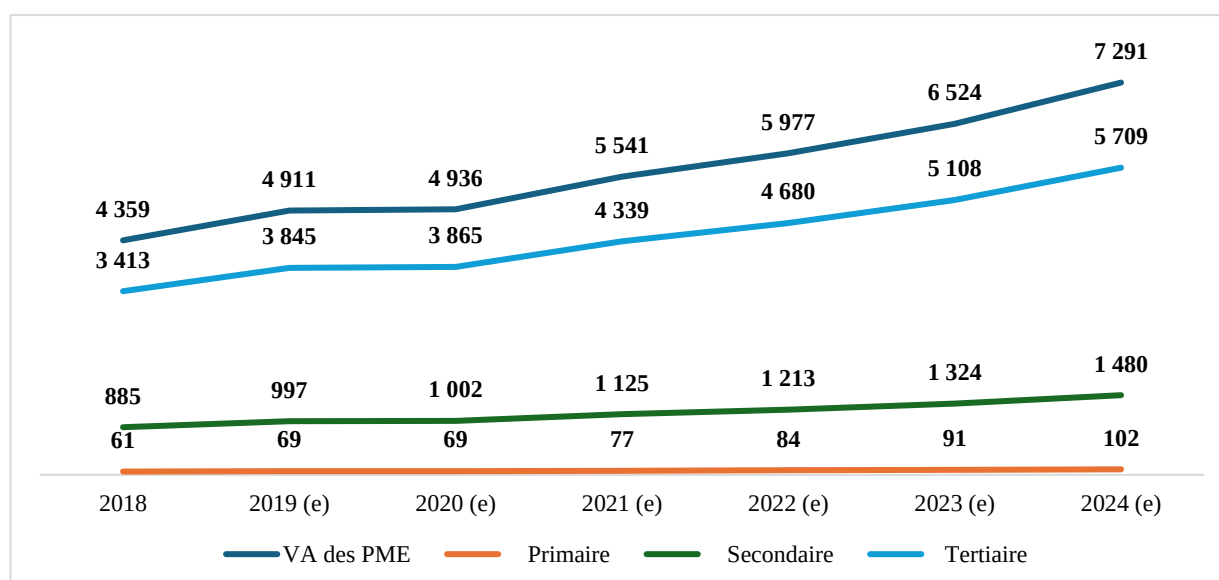
Sur la période 2022-2024, la VA des PME a augmenté de 21,97% passant de 4 692 millions de FCFA en 2022 à 5 723 millions de FCFA en 2024, résultat des actions menées par le MINPMEESA dans le cadre de l'accompagnement des PME.

Graphique 14 : Évolution de la VA des PME entre 2018 et 2024 par typologie



Source : MINPMEESA/ nos estimations

Graphique 15 : Évolution de la VA des PME entre 2018 et 2024 selon le secteur d'activité



Source : MINPMEESA/ nos estimations

Sur la période 2019-2024, la VA générée par les PME a augmenté de 48,46% passant de 4 911 millions de FCFA en 2019 à 7 291 millions en 2024. Sur la période, les ME ont toujours contribué majoritairement à la création de la VA (78,5%) et le secteur tertiaire a été le secteur qui a le plus créé de la VA (78,3%).

2.2 Analyse de la contribution des PMEESA à l'emploi en 2024

En 2024, les PME créées dans les CFCE ont déclaré environ 105 984 emplois prévisionnels, avec une forte concentration dans les métropoles de Yaoundé (64 492 emplois) et Douala (22 807 emplois). À elles seules, ces deux villes représentent plus de 82 % des emplois projetés.

Suivant la typologie d'entreprises, les TPE restent dominantes dans la dynamique entrepreneuriale (près de 55 % des créations d'emploi), absorbant une grande partie de la main-d'œuvre. Les OES, avec leur ancrage local, jouent un rôle de régulation sociale et économique dans les zones rurales, notamment à travers les coopératives agricoles, tandis que les UPA contribuent fortement à l'auto-emploi et à la valorisation du patrimoine culturel. En 2024, plus de 53 % des nouvelles UPA enregistrées sont portées par des femmes, consolidant leur rôle dans la création d'emplois inclusifs.

D'autres initiatives publiques contribuent également à l'emploi. La Bourse de Sous-Traitance et de Partenariat (BSTP-CAM) a, par ses activités de mise en relation, contribué à la création de 1 219 emplois en 2024. De même, les structures incubées par la Pépinière Nationale Pilote d'Entreprises (PNPE) ont généré 115 emplois. En 2024, on a enregistré de 21 132 nouvelles PME créées, 3 909 OES créées et 3 602 UPA enregistrées. Ces nouvelles créations ont permis de dénombrer 142 160 emplois prévisionnels créés dont 75,5% par les nouvelles PME créées, 22% par les nouvelles OES créées et 2,5% par les nouvelles UPA enregistrées. On dénombre par ailleurs, 1 219 emplois créés en 2024 par les entreprises accompagnées par la BSTP et, 115 emplois créés par les entreprises créées par les incubés de la Pépinière Nationale Pilote d'Entreprises d'Edéa. Ainsi, 143 494 nouveaux emplois ont été générés par l'accompagnement du MINPMEESA.

En 2024, les emplois générés globalement par les entreprises sont estimés à 1 489 254 emplois. 62,7% de ces emplois sont créés par les PME (40,7% par les TPE, 14,9% par les PME et 7,1% par les ME).

La structure du tissu des PME camerounaises montre que les TPE sont majoritaires (87,1%). Ces acteurs très fragiles et très précaires portent également la part la plus importante en matière de création d'emplois (64,89%) et contribuent faiblement à la création de la VA (1,9%). D'où la nécessité de définir des actions d'accompagnement au développement des TPE, des PE dans la perspective de changement d'échelle.

3. Analyse de la contribution des politiques publiques en faveur du développement des PMEESA

Dans le cadre de ses missions et conformément aux orientations de la SND30, le MINPMEESA s'est fixé pour le triennat 2022-2024 deux objectifs majeurs matérialisés à travers la mise en œuvre de deux programmes opérationnels : (i) Promotion de l'entrepreneuriat et (ii) Transformation et modernisation des unités de production locale. Le premier porte sur la densification du tissu économique tout en assurant la pérennité et la viabilité des nouvelles

entreprises créées. Le second porte sur une meilleure contribution des PMEESA à la matérialisation de la politique du mix « import-substitution et promotion des exportations ».

3.1 Analyse des résultats en matière de promotion de l'entrepreneuriat

Le MINPMEESA a mis en œuvre plusieurs initiatives visant la densification de l'écosystème entrepreneurial en agissant sur différents axes, notamment la diffusion de la culture entrepreneurial, l'accompagnement à la formalisation et l'accompagnement à la structuration.

En matière de diffusion de la culture entrepreneuriale :

- le ministère a mené des actions tant à l'endroit des jeunes, des femmes que des seniors pour renforcer la dynamique de l'auto-emploi à travers l'entrepreneuriat. Dans ce registre, on note qu'en 2024, le ministère a agréé 13 structures d'incubation permettant à l'écosystème entrepreneurial de disposer désormais de 91 incubateurs (22 publics et 69 privés) pour accompagner les porteurs de projets à mieux les maturer et à les mettre en œuvre à travers la création de leurs entreprises. Ces incubateurs permettent de faciliter l'innovation en jouant un rôle central dans la maturation des projets innovants. Ils permettent aux porteurs de projet de bénéficier de services variés qui les aideront à créer leur entreprise, mais aussi à lancer et développer leurs projets dans les meilleures conditions afin de développer leur chiffre d'affaires. Le dispositif réglementaire en matière de formalisation des incubateurs permet aujourd'hui de spécialiser ces incubateurs. Ainsi, l'offre en incubation spécialisée s'est étoffée et on dénombre 27 incubateurs spécialisés dans des sous-secteurs prioritaires de la SND30 (coton-textile, agroalimentaire, bois, numérique) et 02 en matière d'entrepreneuriat féminin. Pour renforcer les capacités d'encadrement d'incubateurs publics, le MINPMEESA a accompagné financièrement 03 incubateurs publics (UIT bois de Mbalmayo, College of Technology of Buea, ENSET d'Ebolowa) en 2024.
- plus de 10 000 personnes ont été sensibilisées à travers des activités de promotion de l'entrepreneuriat organisées par le ministère courant l'année 2024.
- un colloque international sur la diffusion de la culture entrepreneuriale au Cameroun a été organisé en octobre 2024 à l'IRIC avec la participation de plus de 2 000 personnes et de plus de 50 experts universitaires nationaux et internationaux. Ce colloque a permis de jeter les bases de l'accélération de la dissémination de la culture entrepreneuriale dans tous les niveaux de l'enseignement afin de favoriser l'auto-emploi et de dynamiser l'écosystème entrepreneurial.

En matière d'accompagnement à la formalisation :

- en 2024, le Ministère a continué de renforcer les capacités des CFCE présents dans les 10 régions du pays pour une meilleure efficacité en matière d'accompagnement à la création des entreprises. L'optimisation des CFCE a permis d'enregistrer 21 132 nouvelles PME créées en 2024 dans ces centres. Sur le triennat 2022-2024, on note une évolution de 35,3% des créations des PME dans les CFCE.
- les actions d'accompagnement à la migration du secteur informel vers le formel ont permis d'enregistrer 3 602 nouveaux artisans dans les BCA installés dans les communes.
- les initiatives d'accompagnement à la structuration des acteurs de l'économie sociale à travers les réseaux locaux d'économie sociale mis en place (389) ont permis des créations de 3 909 nouvelles Organisations de l'Economie Sociale en 2024.

En matière d'accompagnement à la structuration :

- Environ 2 000 PME ont été accompagnées en 2024 dans le cadre du renforcement de leurs capacités managériale, organisationnelle et technique à travers les programmes de l'APME, Empretec, SheTrades et KAIZEN.
- 359 PME ont été profilées par la BSTP pour renforcer leurs capacités de sous-traitance et de partenariat.
- 50 PME ont été capacitées en élaboration de leur plan d'affaires et montage de leur dossier de financement par le programme PAD-PME.
- 679 PME ont été mobilisées dans le cadre de la caravane de sensibilisation des PME en vue de leur adhésion aux CGA en 2024. Ces structures offrent aux PME, aux entreprises artisanales un accompagnement en matière de procédure fiscale. Outre les avantages fiscaux qu'offrent ces centres, les structures bénéficiaires améliorent leur comptabilité. On dénombre à date 43 CGA opérationnels dont 20 dans le Centre (19 à Yaoundé) ; 19 à Douala, 1 à Bafoussam, 1 à Foumbot, 1 à Ngaoundéré et 1 à Maroua.
- 17 PME ont bénéficié en 2024 d'un programme d'accélération au niveau de la PNPE d'Edéa. Ce programme a permis aux promoteurs de ces PME d'acquérir les outils et les compétences pour le développement de leurs entreprises.
- le Ministère a organisé le tout 1er Forum Africain de l'Economie Sociale et Solidaire (FORA'ESS), dont l'objectif était de susciter une réflexion continentale multi acteurs, pour une Economie Sociale et Solidaire de construction et de transformation afin de partager, soutenir et accompagner les différents modèles d'ESS selon les contextes. Cet

événement a réuni environ 2000 personnes issues de 32 nationalités. Parmi les résolutions phares on relève la création d'un incubateur panafricain d'Economie sociale et la mise sur pied d'un Comité de Coordination panafricain pour accompagner les efforts nationaux en matière de promotion de l'économie sociale et solidaire.

- 389 réseaux de l'économie sociale dont 9 réseaux régionaux, 54 réseaux départementaux et 326 réseaux locaux sont mis en place pour accompagner la structuration des acteurs de l'économie sociale.
- le MINPMEESA a accompagné 200 acteurs de l'Économie Sociale dans le cadre du marché coopératif organisé à Douala en décembre 2024.
- le MINPMEESA, dans le cadre de la structuration des UPA dispose des Villages artisanaux présents dans les 10 régions du pays dont le Centre International de l'Artisanat de Yaoundé (CIAY), 9 Villages Artisanaux Régionaux (VAR) et 3 Villages Artisanaux Spéciaux (VAS). L'animation des Villages Artisanaux, la formation continue, et la participation aux événements promotionnelles ont contribué à accroître la visibilité des artisans et à moderniser leurs pratiques.
- la mise en place de la Nomenclature des Métiers Artisanaux du Cameroun (NMAC) a permis de dénombrer 3 secteurs de l'artisanat, 10 filières, 45 corps de métiers, 301 métiers. Cette structuration permet de définir des politiques ciblées pour le développement des filières à fort potentiel.

3.2 Analyse des résultats transformation et de modernisation des unités de production

Dans le sens de renforcement de la contribution des PMEESA à la matérialisation de la politique d'import-substitution et la promotion des exportations, le MINPMEESA a densifié des actions d'accompagnement des PMEESA des industries manufacturières dans les filières à fort potentiel, d'amélioration de la qualité des produits transformés et la facilitation de l'accès au financement.

En matière d'accompagnement des PMEESA des industries manufacturières dans les filières à fort potentiel :

- le Ministère a engagé l'initiative de mise en place des unités collectives de transformation pour permettre au maximum des acteurs de l'économie sociale de pouvoir transformer leurs produits, organisée autour des Collectivités Territoire Décentralisées. Dans ce cadre 10 zones d'implémentation de ces unités ont été identifiées à travers une étude menée assorties des spéculations potentielles à transformer. Il s'agit des communes de Ngaoundéré 3 (transformation de l'igname, de la patate et des céréales en farine), de

Bertoua 2 (transformation du plantain et du manioc en farine), de Mokolo (transformation du sorgho/mil en farine, transformation du soja, du sésame et du tournesol en huile), Ngong (transformation de l'arachide en huile et des céréales en farine), de Bamboutos (transformation des céréales et de la pomme de terre en farine), de Bafia (Transformation du maïs et du manioc en farine), de Nkongsamba (Transformation du plantain et du manioc en farine), d'Ambam (Transformation du manioc en farine), de Ndop (Transformation du maïs et de la pomme de terre en farine).

- la mise en place du Programme d'Appui au Développement des PME (PAD-PME) dont l'objectif est de contribuer au développement d'un tissu de PME modernes et compétitives de transformation et de conservation des produits locaux. De manière spécifique, ce programme permettra de faciliter l'accès d'environ 500 PME aux équipements modernes de transformation et de conservation à travers le mécanisme de financement du crédit-bail, tout en renforçant leurs capacités organisationnelles et techniques.
- La maturation du Programme relatif au développement des Parcs Industriels Spécialisés de transformation du bois dans trois communes (Lomié, Edéa et Sangmelima). Ce programme a fait l'objet d'échanges et de manifestations d'intérêt de la Banque Mondiale dans le cadre du Programme « Économies frontières du Bassin du Congo-Approche programmatique multi-phases».
- Le ministère a entrepris les initiatives d'accompagnement du Conseil Régional de l'Adamaoua pour la mise en place d'un programme de renforcement des capacités des acteurs de la filière du cuir. Ce programme vise la structuration et le renforcement des capacités techniques de 300 artisans de la filière cuir dans la région de l'Adamaoua.
- Une initiative d'accompagnement pour la mise en place d'une zone économique spécialisée de production et de transformation de coton intégrant les PME et les Acteurs de l'Economie Sociale dans les communes de Nganha, de Mbé et de Ngaoundéré 3è a été lancée.

En matière d'amélioration de la qualité des produits :

- En 2024, près de 970 PME ont été accompagnés sur processus de normalisation et de certification, et à la maîtrise des procédés de production, d'étiquetage et d'emballage pour objectif d'accroître la visibilité de leurs produits ainsi que leur compétitivité sur les marchés locaux et internationaux.
- Des initiatives dans le sens du renforcement du soutien de l'Etat à la normalisation et à la certification des produits transformés par les PMEESA ont été engagées en

collaboration avec LANACOME, l'ANOR et les autres partenaires. Ces initiatives visent la réduction des coûts du processus de normalisation et de certification qui restent encore très élevés pour les PMEESA.

En matière de financement, le MINPMEESA s'est engagé dans la mobilisation des lignes de financement à des taux bonifiés auprès des Partenaires Techniques et Financiers en faveur des PME. C'est le cas de :

- la Banque Islamique de Développement (BID) dans le cadre de soutien aux PME pour la relance post covid-19, d'un montant de 9 milliards FCFA pour permettre à plus de 100 PME d'acquérir les équipements de production et de transformation.
- la Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique (BADEA) dans le cadre des Opérations de Soutien au Secteur Privé (OSSP) d'un montant de 10,9 milliards de FCFA. Cette opération vise l'accompagnement technique et le financement de 1500 PME et est orientée dans les trois régions économiquement sinistrées (Nord-Ouest, Sud-Ouest et Extrême-Nord), le Littoral, l'Ouest et le Centre.
- la Banque Européenne d'Investissement (BEI) qui a ouvert des lignes de financement d'un montant global de 33,3milliards de FCFA logées dans trois banques Société Générale Cameroun, (10 milliards FCFA), Commercial Bank Cameroon (7,9 milliards FCFA), Pro-PME (4,5 milliards), la Crédit Communautaire d'Afrique (9,9 Milliards FCFA).
- la Société Financière Internationale (SFI) qui a ouvert une ligne de financement pour les PME d'un montant global de 37 milliards de FCFA à Afriland First Bank.

Outre ces lignes de financement mobilisées par les PTF susmentionnés :

- La Banque Camerounaise des PME (BC-PME), Banque d'Etat en matière de financement des PME, a octroyé au courant de l'année 2024 un montant de 1,95 milliard de FCFA pour le financement 85 projets de PME ; sur une demande totale de 3,24 Milliards de FCFA. L'analyse sectorielle montre une concentration des crédits accordés dans les services (BTP, etc.) et l'agro-industrie.
- Par ailleurs, afin de répondre spécifiquement à certaines problématiques de trésorerie et d'accès aux équipements de production, le MINPMEESA a signé des conventions avec BLUPASS et la SCE pour la mise en place du dispositif d'affacturage.
- Une convention de partenariat signé entre le MINPMEESA et Bange Bank pour l'accompagnement financier à des taux bonifié des PME agroalimentaires.

- Le ministère a transféré 720 millions de FCFA au profit de 180 communes dans le cadre des compétences transférées en matière de développement des activités génératrice de revenus par les organisations de l'économie sociale. Ainsi, 370 OES ont bénéficié d'un appui financier à travers les CTD en 2024.

CHAPITRE 4 : DÉFIS ET PERSPECTIVE POUR LES PMEESA

La mise en œuvre du CSP 2022-2024 a permis de réaliser un certain nombre de résultats significatifs en matière de promotion de l'entrepreneuriat et de densification du tissu productif. Malgré ces résultats forts appréciables, des défis persistent pour libérer les potentiels des PMEESA afin qu'elles contribuent davantage dans la transformation structurelle de l'économie camerounaise. Des nouveaux axes d'interventions devraient être explorés pour optimiser l'intervention du ministère en direction de ces cibles. C'est dans cette perspective que s'oriente l'actualisation du Cadre Stratégique de Performance du ministère.

1. Défis majeurs à relever pour les PMEESA

1.1 Formalisation et structuration

- Le secteur informel camerounais dispose d'un grand potentiel (3,7 millions d'acteurs estimés) et est très peu structuré. ***Le défi demeure une bonne structuration de ce secteur pour les permettre de mieux exercer leurs activités et l'accompagnement à la formalisation d'une masse critique disposant de grandes potentialités.***
- La structure de notre tissu des PME montre que 87,1% sont des TPE, 11,7% des PE et seulement 1,3 des ME. Par conséquent, plus de 80% de ces PME ne sont pas bien structurées et ne font pas de déclaration statistique et fiscale de leurs activités. ***Le défi à relever demeure la nécessité de définir des actions efficace d'accompagnement au développement des TPE, des PE dans la perspective de changement d'échelle.***
- La faible représentativité des OES dans les régions à fort potentiel agropastoral constitue un handicap pour l'accélération de la production locale, notamment dans l'élevage et l'agriculture. Il s'agit là des acteurs plus habiles et adaptés dans la production des matières premières indispensable pour les petites et moyennes unités de transformation. ***Le défi à relever la densification et le développement de l'économie sociale dans les régions sus évoquées à travers des actions d'accompagnement à la structuration et de facilités pour la formalisation des unités de l'économie sociale.***
- ***Malgré l'implémentation des BCA dans les 360 communes du pays, il est à relever que des difficultés persistent dans la mobilisation des artisans pour leur formalisation à travers leur enregistrement. Le défi reste l'appropriation par les CTD des compétences transférées en matière de promotion de l'artisanat.***
- ***Par ailleurs, les villages artisanaux (CIAY, 9 VAR, 3 VAS) mis en place par le ministère dans les 10 régions doivent contribuer davantage à l'éclosion et à la densification de l'artisanat dans chaque région au regard des potentialités locales.***

1.2 Croissance économique modérée et faible contribution du secteur secondaire

Un défi fondamental réside dans la contribution encore insuffisante des PMEESA à la dynamique de transformation structurelle de l'économie nationale. En dépit des initiatives passées, ces acteurs peinent à contribuer de façon optimale à la croissance. Les actions menées dans le cadre du CSP 2022-2024, bien qu'ayant permis certaines avancées, n'ont pas réussi à infléchir significativement la trajectoire économique globale, étant entendu que d'autres ministères interviennent aux côtés du MINPEESA dans le Secteur Industries et Services. Le ralentissement notable du secteur secondaire, tributaire de la priorité accordée au Secteur Industrie et Services affiche une croissance de seulement 2,3% en 2023 contre une projection de 5,8%. Aussi, la contribution limitée des PME manufacturières témoigne également de cette difficulté à stimuler une industrialisation endogène robuste. Cette contre-performance sectorielle se reflète dans la dégradation continue de la balance commerciale, dont le déficit s'est creusé pour atteindre 1 192,5 milliards FCFA en 2023, soulignant une dépendance persistante aux importations et une faible compétitivité à l'export.

Le défi majeur reste à impulser une dynamique de densification du tissu industriel local à travers la promotion des Petites et Moyennes Unités de transformation par la facilitation à l'accès aux équipements de transformation, et l'accès aux normes et certifications de produits transformés.

1.3 Création d'emplois limitée, précaire et à faible Valeur Ajoutée

Sur le plan socio-économique, le marché du travail demeure saturé, avec une prédominance écrasante du secteur informel. La forte pression démographique, avec plus de 300 000 jeunes arrivant chaque année sur le marché du travail, se heurte à une offre d'emplois formels très limitée. En conséquence, le secteur informel, caractérisé par sa faible productivité et sa précarité, absorbe la majorité des actifs. D'après les estimations toute chose également par ailleurs, il se profile un taux d'informalité moyen de 88,4% sur la période 2025-2030. Cette informalité généralisée contribue à une croissance économique globale qualifiée de modérée et en deçà du potentiel réel du pays, oscillant autour de 5,1% en moyenne annuelle. Par conséquent, cette situation se traduit par une création d'emplois limitée et précaire, inadéquates aux aspirations de la jeunesse et ne contribue pas à l'amélioration durable des conditions de vie.

Le défi reste la densification des actions de promotion de l'entrepreneuriat en faveur des jeunes et des femmes et la structuration du secteur informel pour une meilleure productivité et de sécurité d'emplois.

1.4 Insuffisance des Investissement Productifs dans les PMEESA

Le niveau des investissements reste insuffisant en matière d'acquisition des équipements pour renforcer les capacités de production et de transformation des PMEESA. Cette situation est résultante des difficultés d'accès au financement, du coût élevé du capital, et du manque de structuration dans les chaînes de valeur.

Le défi majeur demeure l'accompagnement de ces acteurs financièrement limités à la transformation et la modernisation de leurs unités de production et transformation.

1.5 Production locale et déséquilibre commerciales

L'amélioration de la performance des PMEESA passe par leur niveau de production pour satisfaire les besoins des consommateurs locaux et dans une moindre mesure explorer les marchés sous-régionaux et internationaux.

La maîtrise des processus de production contribue à améliorer de l'efficacité et la performance des entreprises et permet aux acteurs d'optimiser leurs profits. Cet axe clé de l'accroissement de la production requiert la mobilisation des ressources nécessaires au niveau de chaque maillon de la chaîne de production. Il s'agit de mettre chaque acteur dans son rôle (secteur d'activité) et à son niveau de production optimal.

S'assurer de la qualité des produits mis sur le marché par les PMEESA constitue un facteur de compétitivité notamment en ce qui concerne l'accès au marché et au financement afin de capter les opportunités des Accords de Partenariat Économique (APE) ainsi que de la Zone Libre Échange Continentale Africaine (ZLECAF).

Le défi demeure le renforcement du soutien de l'Etat à la normalisation et la certification des produits transformés par les PMEESA.

2. Perspectives pour une action renforcée du MINPMEESA

L'actualisation du Cadre Stratégique de performance du ministère pour la période 2026-2028, offre l'opportunité d'envisager des perspectives plus ambitieuses pour infléchir la trajectoire tendancielle de notre économie observée depuis 2020 qui ne converge pas vers les cibles de la SND30. Dans cette perspective, le MINPMEESA entend renforcer les actions à fort impact dans le cadre de mise en œuvre de ses deux programmes opérationnels à savoir : « promotion de l'entrepreneuriat » et « Transformation et modernisation des unités de production ».

Concernant le programme 043 « Promotion de l'entrepreneuriat », les actions prioritaires doivent être orientées vers :

- le renforcement de l'accompagnement à la création et à la viabilité des PMEESA ;
- la structuration du secteur informel et le renforcement de l'accompagnement à la migration vers le formel ;
- la rationalisation des dispositifs de l'écosystème entrepreneurial ;
- le renforcement de la culture entrepreneuriale dans le système éducatif ;
- le renforcement de la structuration de l'économie sociale ;
- le renforcement du fonctionnement des Bureaux Communaux de l'Artisanat ;
- l'optimisation du cadre réglementaire sur les PMEESA.

S'agissant du programme 044 « Transformation et modernisation des unités de production », les actions prioritaires doivent être orientées vers :

- le renforcement des facilités à l'accès des PMEESA aux équipements et à la technologie ;
- l'accompagnement au développement des PMEESA pour leur changement d'échelle ;
- la dynamisation des villages artisanaux ;
- la structuration des chaînes de valeur locales et l'accompagnement à l'insertion des PMEESA dans ces chaînes de valeur ;
- le renforcement du soutien à la normalisation et certification des produits transformés par les PMEESA ;
- le renforcement de la compétitivité des PMEESA sur les marchés (national, régional, international) ;
- l'amélioration de l'accès des PMEESA aux financements adaptés à leurs besoins

CONCLUSION

En 2024, malgré la persistance des effets de la crise Russo-Ukrainienne et des tensions inflationnistes, l'économie camerounaise a enregistré une embellie par rapport à 2023. Cette situation a été relativement favorable à la dynamique entrepreneuriale observée depuis 2020 situant le stock des PME à 443 524 en 2024. Une bonne dynamique a été également observée en matière de création des OES et des artisans.

Bien que ces résultats soient encourageants, des défis majeurs restent à relever pour la pérennisation des acquis et l'amélioration de la compétitivité des unités de production pour permettre aux PMEESA de contribuer de manière efficace à la création de la valeur et des emplois décents. Il s'agit notamment de :

- la bonne structuration des acteurs du secteur informel pour les permettre de mieux exercer leurs activités et l'accompagnement à la formalisation d'une masse critique disposant de grandes potentialités ;
- la définition des actions efficace d'accompagnement au développement des TPE, des PE dans la perspective de changement d'échelle.
- la densification et le développement de l'économie sociale dans les régions à fort potentiel agropastoral à travers des actions d'accompagnement à la structuration et de facilités pour la formalisation des unités de l'économie sociale.
- l'appropriation par les CTD des compétences transférées en matière de promotion de l'artisanat ;
- Le renforcement de la contribution des villages artisanaux à l'éclosion et à la densification de l'artisanat dans chaque région au regard des potentialités locales ;
- la densification du tissu industriel local à travers la promotion des Petites et Moyennes Unités de transformation par la facilitation à l'accès aux équipements de transformation, et l'accès aux normes et certifications de produits transformés ;
- la densification des actions de promotion de l'entrepreneuriat en faveur des jeunes et des femmes et la structuration du secteur informel pour une meilleure productivité et de sécurité d'emplois ;
- l'accompagnement de PMEESA à la transformation et la modernisation de leurs unités de production et transformation ;
- le renforcement du soutien de l'Etat à la normalisation et la certification des produits transformés par les PMEESA.

Face à ces défis, des perspectives sont envisagées pour renforcer les actions du MINPMEESA en matière de promotion de l'entrepreneuriat, de transformation et de modernisation des unités de production, notamment :

- le renforcement de l'accompagnement à la création et à la viabilité des PMEESA ;
- la structuration du secteur informel et le renforcement de l'accompagnement à la migration vers le formel ;
- la rationalisation des dispositifs de l'écosystème entrepreneurial ;
- le renforcement de la culture entrepreneuriale dans le système éducatif ;

- le renforcement de la structuration de l'économie sociale ;
- le renforcement du fonctionnement des Bureaux Communaux de l'Artisanat ;
- l'optimisation du cadre réglementaire sur les PMEESA ;
- le renforcement des facilités à l'accès des PMEESA aux équipements et à la technologie ;
- l'accompagnement au développement des PMEESA pour leur changement d'échelle ;
- la dynamisation des villages artisanaux ;
- la structuration des chaînes de valeur locales et l'accompagnement à l'insertion des PMEESA dans ces chaînes de valeur ;
- le renforcement du soutien à la normalisation et certification des produits transformés par les PMEESA ;
- le renforcement de la compétitivité des PMEESA sur les marchés (national, régional, international) ;
- l'amélioration de l'accès des PMEESA aux financements adaptés à leurs besoins

BIBLIOGRAPHIE

- BAD 2024 - Rapport Pays 2024 Cameroun : Impulser la transformation du Cameroun par la réforme de l'architecture financière mondiale ;
- FMI, perspectives de l'économie mondiale, Octobre 2024 ;
- INS, Recensement Général des Entreprises 2016 (RGE-2), Rapport préliminaire des principaux résultats, Janvier 2018 ;
- INS, Rapport principal de la troisième Enquête sur l'Emploi et le Secteur Informel au Cameroun (EESI3), Phase 2 : Enquête sur le Secteur Informel ;
- MINEPAT – Annuaire Statistique du MINEPAT ; Edition 2024
- MINEPAT – Stratégie Nationale de Développement 2020 – 2030 : Pour la transformation structurelle et le développement inclusif. 2020.
- MINPMEESA – Annuaire Statistique 2023 sur les PMEESA

ANNEXES

Annexe 1 : Méthodologie d'estimation du stock des PME en 2024Equipe de rédaction

Modèle utilisé

La méthode utilisée pour l'estimation du stock des PME est le MEGCD (Modèle d'Équilibre Général Calculable Dynamique). L'intérêt de cette méthode est qu'elle modélise l'ensemble de l'économie en fournissant un cadre cohérent et interdépendant des agents économiques ainsi que des facteurs de production détenus par ceux-ci, et évalue les effets probables des politiques d'offre et de demande sur l'économie dans son ensemble. Aussi, ce modèle prend en compte les effets des différents chocs sur l'économie.

Considérations :

- Évolution des secteurs d'activité en 2024 ;
- Liaison entre le taux de croissance du PIB et le stock total des entreprises des trois secteurs d'activité ;
- Évolution du PIB entre 2009 et 2023 ;
- Évolution des PME entre 2009 et 2024.

Hypothèses prises en compte

- Les effets de propagation du Covid-19 s'estompent peu à peu par le canal de la demande et par le canal de l'offre en raison des mesures prises par le Gouvernement ;
- Les répercussions de l'avènement de la guerre Russo-Ukrainienne sur les activités économiques au Cameroun ;
- L'offre totale de travail est exogène et dépend du taux de croissance démographique de la population ;
- L'offre en capital de chaque branche est exogène et se déprécie au fil du temps ;
- Les transferts entre agents sont supposés exogènes ainsi que le niveau des dépenses publiques.

Données utilisées :

Matrice de comptabilité sociale de 2019	Commerce extérieur
Matrice Standard de l'Économie Camerounaise en 2019 (Macro-SAM)	Situation monétaire et financière du Cameroun
Tableau des Operations Financières et économiques	Tableau Resource et Emploi et les données provenant des comptes nationaux du Cameroun pour l'année

Annexe 2 : Méthodologie d'estimation du nombre d'unités de production informelles

Le nombre d'unité de production informelle au Cameroun en 2024 a été estimé à partir des données disponibles pour 2010 (2,5 millions selon EESI2) et 2021 (3,4 millions selon EESI3)

La méthode d'interpolation/extrapolation basée sur la croissance annuelle moyenne a été utilisée. Elle suppose une croissance linéaire exponentielle stable, sans choc économique, politique ou réglementaire majeur.

Cette méthode a l'avantage d'être simple, rapide à mettre en œuvre. Elle exploite efficacement les données disponibles et fournit des estimations claires et cohérentes à court terme.

1. Estimation du taux de croissance annuel moyen du nombre d'UPI (TCAM)

$$TCAM = \left(\frac{V_{2021}}{V_{2010}} \right)^{1/n} - 1$$

Avec V_{2021} = Nombre d'UPI en 2021

V_{2010} = Nombre d'UPI en 2010

n = Nombre d'année entre les deux dates

2. Estimation du nombre d'UPI en 2024.

On applique le taux précédemment calculé à la valeur de 2021 sur trois (03) ans.

$$UPI_{2024} = V_{2021} \times (1 + TCAM)^3$$

NB : Cette méthode ne tient pas compte des possibles de formalisation ou politiques de structuration accrue du secteur informel, n'intègre pas le PIB, la population active, l'environnement réglementaire, ...

Perspective d'estimation du stock d'unité de production informelle pour les années avenir :

Afin d'affiner les estimations futures du stock d'unité de production informelle, il serait pertinent de mettre en place un dispositif rationnel basé sur une modélisation plus robuste qui s'appuie sur une

Annexe 3 : Equipe de rédaction

Supervision générale

M. Achille BASSILEKIN III	Ministre des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Économie Sociale et de l'Artisanat
---------------------------	---

Coordination générale

M. TCHANA Joseph	Secrétaire Général
------------------	--------------------

Coordination technique

M. BOBBO MAMOUDOU	Chef de la Division des Études des Projets et de la Prospective
-------------------	---

M. ONANA MANGA Christian Pérez	Chef de la Cellule des Statistiques
--------------------------------	-------------------------------------

Équipe technique de rédaction

Mme NGAFFO Manuela	CEA 1 à la Cellule des Statistiques
--------------------	-------------------------------------

M. N'NOUH Samuel	CEA 2 à la Cellule des Statistiques
------------------	-------------------------------------

M. KWEBITEU Dimitri	CEA1 à la Cellule des Projets
---------------------	-------------------------------

M. NONGNI Abednego	Cadre à la Cellule des Statistiques
--------------------	-------------------------------------

M. WAFFO Duboua	Cadre à la Cellule des Statistiques
-----------------	-------------------------------------

Mme JOUBAÏDA Ali	Cadre à la Cellule des Statistiques
------------------	-------------------------------------

TABLE DES MATIÈRES

Avant-Propos	i
Sommaire	ii
Liste des Graphiques.....	iii
Liste des annexes	iii
Sigles et abréviations.....	iv
Introduction	1
Chapitre 1 : ANALYSE DES DONNÉES DÉMOGRAPHIQUES SUR LES PMEESA.....	2
1. Données statistiques sur les PME	2
1.1 Estimation du stock des entreprises en 2024.....	2
1.2 Évolution des créations des PME	4
2. Données statistiques sur les OES	7
3. Données statistiques sur les UPA.....	9
Chapitre 2 : ANALYSE DES DONNEES STATISTIQUES SUR LE SECTEUR INFORMEL	11
1. Importance du Secteur Informel dans l'Économie Camerounaise	11
2. Évolution des principaux indicateurs du secteur informel	11
3. Secteur informel comme source de résilience économique	12
4. Migration vers le secteur formel : opportunités et défis.....	12
Chapitre 3 : ANALYSE DE LA CONTRIBUTION DES PMEESA A L'ECONOMIE	14
1. Synthèse de la situation économique du Cameroun en 2024.....	14
2. Analyse de la contribution des PMEESA à la croissance et à l'emploi.....	15
2.1 Contributions des PMEESA à la croissance en 2024.....	15
2.2 Analyse de la contribution des PMEESA à l'emploi en 2024.....	16
3. Analyse de la contribution des politiques publiques en faveur du développement des PMEESA.....	17
3.1 Analyse des résultats en matière de promotion de l'entrepreneuriat.....	18
3.2 Analyse des résultats transformation et de modernisation des unités de production	20
Chapitre 4 : Défis et perspective pour les PMEESA.....	24
1. Défis majeurs à relever pour les PMEESA.....	24
1.1 Formalisation et structuration.....	24

1.2	Croissance économique modérée et faible contribution du secteur secondaire	25
1.3	Création d’emplois limitée, précaire et à faible Valeur Ajoutée	25
1.4	Insuffisance des Investissement Productifs dans les PMEESA	26
1.5	Production locale et déséquilibre commerciales	26
2.	Perspectives pour une action renforcée du MINPMEESA	26
	Conclusion.....	28
	Bibliographie.....	v
	Annexes	vi
	Table des matières.....	ix



B.P. : 6096 Yaoundé, Cameroun

Téléphone : (+237) 222 23 23 88

Fax : (+237) 222 22 41 58

Email : contact@minpmeesa.cm

Site web: www.minpmeesa.cm

